

**VILLE DE QUIMPER  
CONSEIL MUNICIPAL**

**Séance du 1er février 2024  
Rapporteur :  
Monsieur Jacques LE ROUX**

**N° 6**

**ACTE RENDU EXECUTOIRE**

compte tenu de :

- la publicité sur le site Internet, pour une durée de deux mois, à compter du : 07/02/2024
- la transmission au contrôle de légalité le : 07/02/2024 (accusé de réception du 07/02/2024)

*Acte original consultable au service des assemblées  
Hôtel de Ville et d'agglomération  
44, place Saint-Corentin – CS 26004 - 29107 Quimper Cedex*

**Indemnisation des soumissionnaires au marché relatif à la conception-réalisation d'une aire de jeux inclusive sur le site de la Plaine du Moulin Vert à Quimper**

**Il s'agit de valider le principe de l'indemnisation des soumissionnaires au marché relatif à la conception-réalisation d'une aire de jeux inclusive sur le site de la Plaine du Moulin vert à Quimper.**

\*\*\*

La ville de Quimper a conclu un marché de conception-réalisation pour l'aménagement d'une aire de jeux inclusive sur la plaine du moulin vert à Kerfeunteun en décembre 2022 avec l'entreprise MECO (référence du marché : 0J22036), suite à la décision n° 472.22.11 DFCP de madame la maire en date du 23 novembre 2022.

Le règlement de la consultation dudit marché prévoit dans son article 7 « Auditions, négociations, suites à donner à la consultation » les modalités d'attribution d'une prime d'un montant de 1500 € à l'attributaire et aux soumissionnaires non retenus ayant remis une offre recevable, conformément aux articles R 2171-19 et suivants du code de la commande publique.

En l'espèce, quatre entreprises peuvent prétendre à cette prime, sachant que celle pour l'attributaire constitua un acompte sur son marché :

- MECO (attributaire) ;
- Proludic / Onesime paysages ;
- Quali-cité ;
- Kompan / Jardin service.

\*\*\*

Après avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité des suffrages exprimés, de valider le principe d'accorder l'indemnisation des trois candidats non retenus ayant remis une offre recevable pour un montant de 1 500 € HT par soumissionnaire pour le marché précité.